



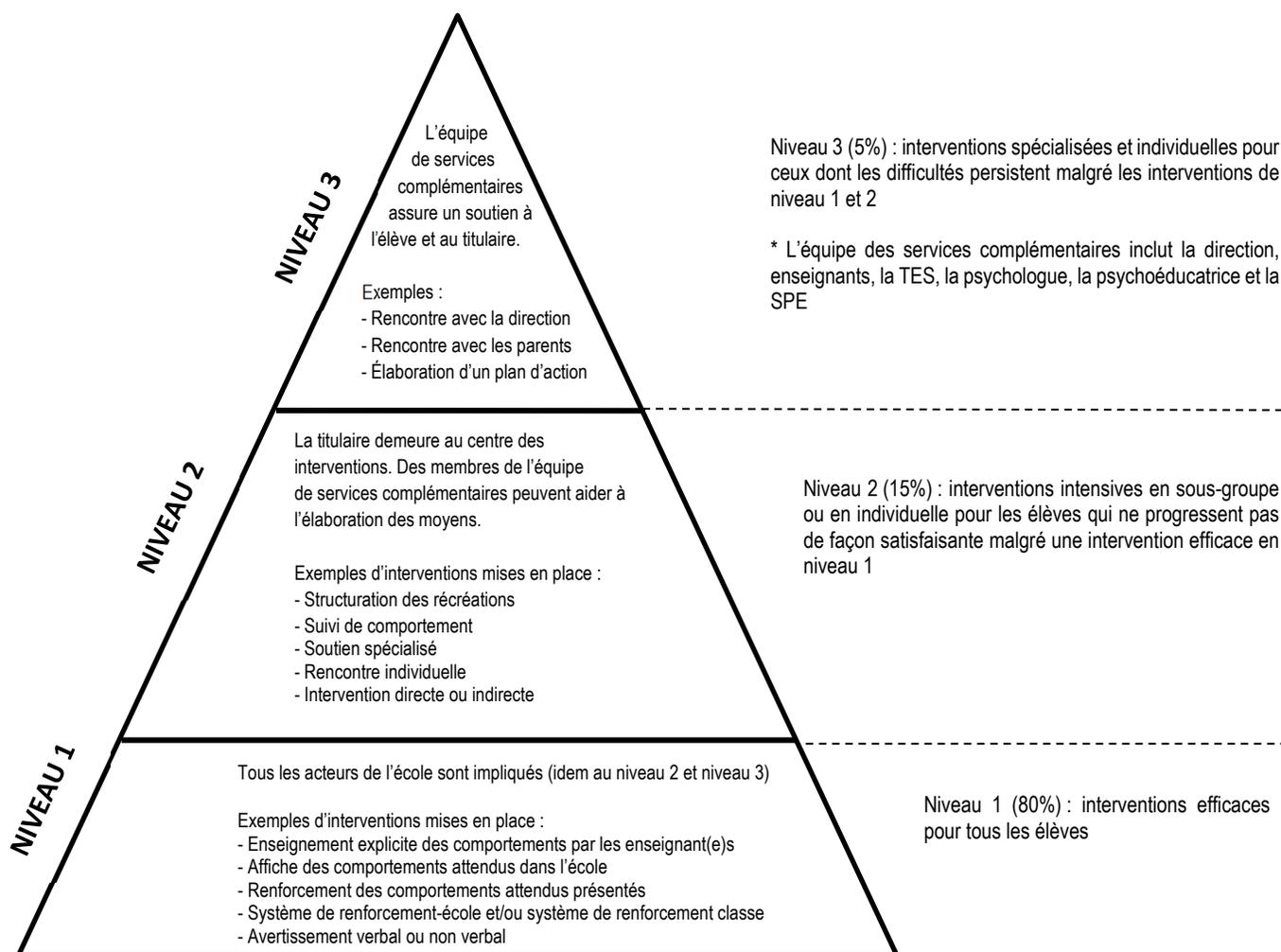
Collège St-Ambroise

Systeme d'encadrement

Année scolaire
2023-2024

Présentation du système

Le système d'encadrement du Collège St-Ambroise est basé sur le code de vie de l'école (Annexe 1). De plus, le système d'encadrement est inspiré par le modèle de **Réponse À l'Intervention (RAI)**. La RAI permet d'intervenir de façon préventive et graduelle selon la situation. Ce modèle propose différentes intensités d'interventions pour répondre aux besoins de l'élève. Voici des exemples d'interventions pour soutenir l'élève :



L'ensemble du personnel de l'école a autorité sur tous les élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Le système d'encadrement consiste à intervenir rapidement de **façon préventive** dès qu'un(e) élève commet un écart de conduite. Ce système repose sur trois types d'interventions. Les **écarts de conduite mineurs** qui demeurent à l'**interne** (billet blanc) et qui sont soutenus à l'aide d'**interventions de niveau 1**; les **écarts de conduites mineurs** qui vont à l'**externe** (billet jaune) et qui sont soutenus à l'aide d'**interventions plus intensives**; et les **écarts de conduites majeures** (billet rouge) soutenus à l'aide d'**interventions spécialisées**. Les billets sont compilés et sont utilisés dans un objectif de recueillir des données comportementales sur l'élève. Ce système se veut adaptatif et évolutif. Celui-ci peut être ajusté à tout moment pour répondre adéquatement aux besoins de l'élève.

Niveau 1

Interventions préventives

À l'école Collège St-Ambroise, le lien avec l'élève est prioritaire. Ainsi, lorsqu'un élève présente des écarts de conduite, l'enseignante ou tout autre adulte de l'école effectue des interventions préventives pour aider l'élève à adopter les comportements attendus à l'école.

Exemple d'interventions : discuter avec l'élève, rappeler la règle, enseigner le comportement attendu.

Niveau 2

Billet jaune

Comportement dont l'intention **n'est pas de faire mal à autrui.**

Le billet jaune **est émis par la TES** à l'élève qui continue de présenter des écarts de conduite pour une même règle malgré les interventions effectuées pour le soutenir.

L'adulte témoin de l'écart de conduite doit :

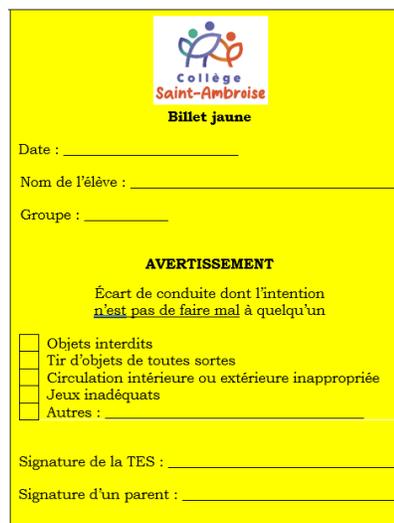
1. Constaté l'écart de conduite
2. Faire une intervention verbale
3. Remplir un « billet d'encadrement »
4. Remettre le « billet d'encadrement » à la TES responsable de l'encadrement.

La TES doit :

1. Mettre en place des mesures d'aide ou des conséquences éducatives
2. Assurer un suivi auprès de la titulaire
3. Faire parvenir le billet aux parents
4. Assurer un suivi auprès de l'élève (au besoin)
5. Conserver et compiler le billet une fois signé par les parents

Lors d'un billet jaune le titulaire doit :

1. Assurer un suivi auprès de l'élève
2. Soutenir la mise en place des mesures d'aide et des conséquences éducatives
3. Travailler en collaboration avec la TES



The form is a yellow rectangular document. At the top center is the logo of Collège Saint-Ambroise, featuring three stylized figures in blue, red, and green. Below the logo, the text reads 'Collège Saint-Ambroise' and 'Billet jaune'. The form contains several fields for information: 'Date : _____', 'Nom de l'élève : _____', and 'Groupe : _____'. Below these is a section titled 'AVERTISSEMENT' with the text 'Écart de conduite dont l'intention n'est pas de faire mal à quelqu'un'. This is followed by a list of behaviors with checkboxes: 'Objets interdits', 'Tir d'objets de toutes sortes', 'Circulation intérieure ou extérieure inappropriée', and 'Jeux inadéquats'. There is also a line for 'Autres : _____'. At the bottom, there are two signature lines: 'Signature de la TES : _____' and 'Signature d'un parent : _____'.

L'élève doit :

1. Faire signer le billet par ses parents
2. Remettre le billet signé à la TES responsable de l'encadrement
3. S'engager et collaborer dans les moyens mis en place
4. Présenter le(s) comportement(s) attendu(s)

*Lorsqu'il y a accumulation des billets jaunes, une rencontre est effectuée entre les membres de l'équipe-école concernés (titulaire, TES, direction et autres membres de l'équipe de services complémentaires) pour orienter les interventions selon les besoins de l'élève.

Niveau 3

Billet rouge

Un billet rouge est **émis par la TES** et remis à l'élève lorsque celui-ci effectue un écart de conduite majeur dont **l'intention est de blesser physiquement ou psychologiquement** un(e) autre élève ou un adulte de l'école. Les membres de l'équipe des services complémentaires concernés sont informés au besoin de ce type d'écart afin d'assurer un soutien adapté à la situation.

Un billet rouge peut être donné dans 2 situations :

1. S'il y a une accumulation de billets jaunes et qu'aucun changement n'est observé malgré les interventions mises en place. La TES responsable de l'encadrement peut alors remettre un billet rouge à l'élève.
2. L'élève qui commet un écart de conduite majeur dont **l'intention est de blesser physiquement ou psychologiquement un autre élève ou un adulte.**

Toute situation qui se déroule sur les médias sociaux et qui a des répercussions à l'école doit être traitée par l'école.

C'est la TES qui consigne tous les billets rouges remis. C'est également la TES qui fera appliquer les conséquences selon la gravité et la fréquence des événements. Le billet rouge doit également être signé par les parents. Un appel aux parents peut être fait par la TES ou la titulaire.

L'adulte témoin de l'écart de conduite doit :

1. Faire une intervention directe pour mettre fin au comportement
2. Remplir un billet d'encadrement
3. Remettre le billet d'encadrement à la TES

La TES doit :

1. Recevoir l'élève et intervenir selon la gravité, la fréquence, l'intensité et la complexité des événements
2. S'assurer des faits et interpeler tous les élèves impliqués


Collège
Saint-Ambroise
Billet rouge

Date : _____
Nom de l'élève : _____
Groupe : _____

AVERTISSEMENT
Écart de conduite dont l'intention
est de faire mal à quelqu'un

Violence verbale, physique ou psychologique
 Tir d'objets de toutes sortes
 Opposition
 Vol ou vandalisme
 Impolitesse grave ou répétée, langage outrancier
 Autres : _____

Signature de la TES : _____
Signature d'un parent : _____
Signature de la direction : _____

3. Travailler avec des membres de l'équipe de services complémentaires au besoin
4. Mettre en place des mesures d'aide ou des conséquences éducatives
5. Remplir le billet rouge
6. Noter l'évènement et les interventions effectuées et les conserver
7. Assurer un suivi auprès l'élève et de la titulaire au besoin
8. Communiquer avec le parent selon l'entente établie avec le titulaire

La communication effectuée avec le parent peut être fait de différentes façons (billet, suivi dans l'agenda, appel, etc.). La communication est adaptée selon la gravité et la fréquence des comportements.

La titulaire doit :

1. Assurer un suivi auprès de l'élève
2. Soutenir la mise en place des mesures d'aide ou des conséquences éducatives
3. Travailler en collaboration avec la TES
4. Communiquer avec le parent (selon l'entente établie avec la TES)

L'élève doit :

1. S'engager et collaborer dans la mise en place des moyens
2. Faire signer le billet par ses parents
3. Remettre le billet signé à la TES
4. Présenter le(s) comportement(s) attendu(s)

L'accumulation de billets rouge peut occasionner une rencontre de l'élève avec la direction, une rencontre avec les parents, la mise en place d'un plan d'action, etc.

Ce système d'encadrement est en vigueur pour les infractions qui se produisent majoritairement à l'extérieur des classes. À l'intérieur des classes, c'est la gestion de l'enseignante (système classe personnel à chacun) qui est appliquée. Il est cependant possible que le système d'encadrement-école s'applique pour un élève qui commet un écart de conduite majeur ou pour qui le système classe ne fonctionne plus ou pour un élève qui refuse de collaborer.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Conformément à l'article 96.27 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.

La durée de la suspension est fixée par le directeur de l'école en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.

Manquement grave

Tout comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire sera considéré comme un **manquement grave**.

Le manquement grave peut mener à suspension ou une expulsion.

Sont un manque grave, notamment :

- la possession ou la consommation de stupéfiants, de cannabis, d'alcool, de tabac ou de produits de vapotage;
- la possession de toute arme;
- La vente ou le trafic de toute espèce.

Carte BES

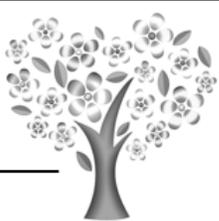
Une carte BES sera utilisée à titre de système de renforcement positif. À la fin de chaque étape, les élèves **ayant eu un comportement exemplaire (aucun billet jaune et aucun billet rouge)** pourront courir la chance de gagner une activité spéciale avec la directrice. La TES compilera les billets **à chaque fin d'étape**. La TES remettra les cartes BES aux élèves ayant eu un comportement exemplaire. La carte sera retournée à la maison pour être signée par les parents. La partie supérieure de la carte pourra être conservée et affichée à la maison. Pour participer au tirage, les élèves devront rapporter et déposer l'autre partie de la carte BES dans la boîte prévue à cet effet. Il y aura 4 cartes BES au cours de l'année.

| | | |
|---|----------------------------|---|
|  | COLLÈGE ST-AMBROISE |  |
| Carte BES 1 | | |
| Bienveillance – Engagement – Sentiment d'appartenance | | |
| Félicitations pour ton comportement exemplaire! | | |
| Nom de l'élève : _____ | | |
| Groupe : _____ | | |
| Signature de l'enseignante : _____ | | |
| ✂ ----- | | |
| Carte BES 1 | | |
| Nom de l'élève : _____ | | |
| Groupe : _____ | | |
| Signature d'un parent : _____ | | |

Certificat BES

Dans le but de renforcer les bons comportements individuels et de mettre en évidence les valeurs de l'école, un projet de renforcement positif sera mis en place. Les élèves pourront recevoir un certificat BES. En effet, une fois par cycle de 9 jours, tous les titulaires donneront 1 ou 2 certificat(s) BES à 1 ou 2 élève(s) de leur classe lorsqu'ils observeront des comportements positifs ou une amélioration remarquable en lien avec les comportements attendus à l'école. Les certificats BES peuvent aussi être remis par n'importe quel adulte de l'école lorsqu'il observe des comportements positifs ou une amélioration remarquable chez un élève.

Le certificat devra être signé par les parents. 4 tirages par année auront lieu parmi les élèves ayant obtenu un certificat. Pour pouvoir participer au tirage, la partie détachable devra être mise dans la boîte prévue à cet effet.

| | | |
|---|-------------------------|---|
|  | <h3>Certificat BES</h3> |  |
| Félicitations à _____ | | |
| _____ | | |
| _____ | | |
| Signature de l'enseignante : _____ | | |

| | | |
|---|----------------|---|
| Veuillez remplir et détacher cette partie afin que votre enfant puisse rapporter son coupon de tirage. Merci! | | |
| Nom de l'élève : _____ | Groupe : _____ |  |
| Signature du parent : _____ | | |

Basé sur le document « *Cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire : Intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement* », élaboré par le MELS (2015) ainsi que sur le livre « *Enseignement explicite des comportements : Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école* » de Steeve Bissonnette, Clermont Gauthier et Mireille Castonguay (2016).